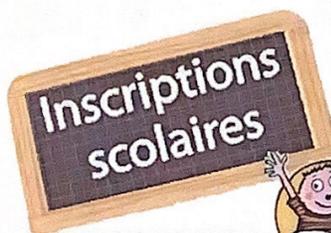


CLAVILLE

www.claville.fr

Bulletin municipal
mars 2023



Les inscriptions auront lieu à la mairie
mardi 2 mai de 16 h à 18 h.



Veuillez vous munir des documents suivants :
- livret de famille, carnet de santé, justificatif de domicile.

OUVERTURE du DÉPÔT de DÉCHETS VERTS de CLAVILLE



Le dépôt de déchets verts situé près
du rond point, sera ouvert à partir
du samedi 18 mars,
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.



DISTRIBUTION DE POUBELLES



Pour poursuivre la politique de conteneurisation et faciliter le travail des agents chargés de la collecte des ordures ménagères, les poubelles destinées aux déchets ménagers (couvercle rouge) sont disponibles.



Cette poubelle est attachée au logement, en cas de déménagement, elle doit rester pour les nouveaux propriétaires ou locataires.

Ces nouvelles poubelles sont à retirer à l'atelier communal : **8 bis**, ruelle du Père Langlois les mercredi 8, jeudi 9 et vendredi 10 mars 2023 de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h.



TAILLE DES HAIES

Vos plantations empiètent sur le domaine public :

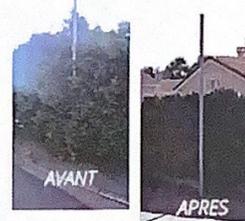


avant

après

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.

La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait.



basketball



DECHÈTERIES

jours et horaires

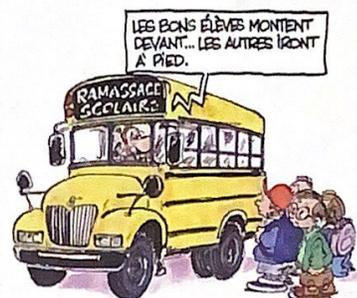
CLAVILLE	Samedi (du 18/03 au 28/10)	9 h - 12 h	13 h 30 - 17 h 30
CONCHES EN OUCHE	Lundi, mercredi, vendredi, samedi	9 h - 12 h	13 h 30 - 17 h 30
	Jeudi	-----	13 h 30 - 17 h 30
FERRIERES HAUT CLOCHER	Samedi (du 18/03 au 28/10)	9 h - 12 h	14 h - 18 h
	Mercredi (du 12/04 au 28/10)	-----	14 h - 17 h
LA BONNEVILLE SUR ITON	Lundi, mercredi, samedi	9 h - 12 h	13 h 30 - 17 h 30
	Jeudi, vendredi	-----	13 h 30 - 17 h 30

INSCRIPTIONS EN LIGNE à partir de JUIN 2023.

RENDEZ-VOUS SUR NOMAD.NORMANDIE.FR
ET LAISSEZ-VOUS GUIDER ...



**TRANSPORT
SCOLAIRE**
Inscriptions en ligne



Heure d'été : mode d'emploi

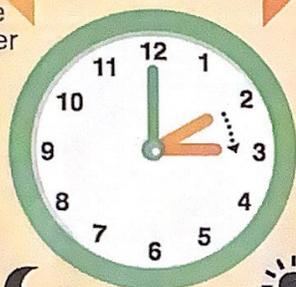
Dans la nuit de
samedi à dimanche

quand il sera...

... il sera

**2 heures
du matin**

heure
d'hiver



**3 heures
du matin**

heure
d'été

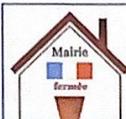


Vous perdez
**une heure
de sommeil**
dimanche matin



mais gagnez
**une heure
de soleil**
dimanche soir

**DANS LA NUIT DU SAMEDI 25
AU DIMANCHE 26 MARS 2023**



MAIRIE



LA POSTE

AGENCE POSTALE

BIBLIOTHÈQUE

Pont de l'Ascension : la mairie, la
bibliothèque et l'agence postale seront
fermées vendredi 19 mai 2023.



RECENSEMENT MILITAIRE



Quand	Dès le jour de votre 16 ^e anniversaire ou dans les 3 mois qui suivent.
Où s'adresser	Présentez-vous (ou votre représentant légal) à la mairie de votre domicile.
Pièces à fournir	- une pièce d'identité - le livret de famille de vos parents - si besoin, tout document justifiant de la nationalité française.
Pourquoi	Une attestation de recensement vous sera délivrée par la Mairie. Elle vous sera INDISPENSABLE pour vous inscrire aux examens, aux concours de la fonction publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire)



17H00 / 22H00



TEL : 06.35.04.14.38



Thomas sillone votre commune tous les

RESTEZ À L'ÉCOUTE DE MON KLAXON !

JEUDIS

JE M'ARRÊTE À VOTRE PORTE !



N'hésitez pas à contacter Thomas Pimont au

06 27 77 75 67

pour solliciter un arrêt à votre porte.

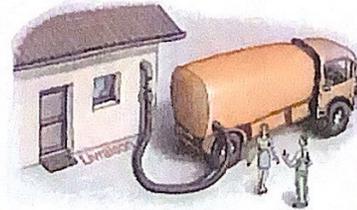


FUEL

La commande fuel groupée permet d'obtenir des tarifs avantageux.

Si vous êtes intéressés, merci de vous faire connaître à la mairie pour indiquer vos nom, adresse, téléphone et quantité de fuel souhaitée (en litres).

Tél. mairie : 02 32 34 05 58



CIRCULATION MODIFIÉE à CLAVILLE le 25 mars 2023



Dans le cadre de l'édition des Foulées Clavillaises, la circulation dans la commune de Claville sera interrompue le samedi 25 mars 2023 à partir de 16h00 jusqu'à 19h00.

Le parcours de la course affectera les rues suivantes :

- Ruelle du Père Langlois, rue de l'Épinay, rue St Martin, rue de la Salle, rue du Mesnil, rue de Planterose, rue du Champ Poulain, chemin de la Messe, rue de la Mare en Ville, rue du Stade.

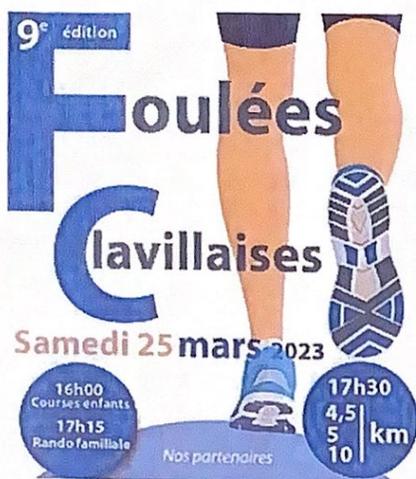
* Aucune voiture ne sera autorisée à circuler dans les rues et heures indiquées ci-dessus.

* De plus, le stationnement sera interdit ruelle du Père Langlois et rue St Martin.

Par avance, l'équipe des bénévoles de l'APPEL vous remercie de votre compréhension.



Merci



Foulées Clavillaises

Samedi 25 mars 2023

9ème édition
Organisation : APPEL
Type : route
Départs et arrivées : stade de football, Claville.

Programme :

Enfants : Départ à 16h00
Participation gratuite - Inscription sur place

Rando familiale : Départ à 17h15
Ouverte à tous
Tarif : 3€

4,5 km / 5 km Intermarché : Départ à 17h30

Tarif : 6€ (majoration de 2 € le jour de l'épreuve)

4,5 km réservé à toute personne née en 2009 et avant / 5 km réservé à toute personne née en 2007 et avant

10 km Intersport : Départ à 17h30

Tarif : 9€ (majoration de 2 € le jour de l'épreuve)

10 km réservé à toute personne née en 2007 et avant

Le départ des 5 et 10 kms se fera en même temps à 17h30. Deux boucles seront nécessaires pour les 10 kms. (échauffement par « Mouv For You » m est prévu à 17h00).

Un ravitaillement individuel final sera organisé pour toutes les épreuves.

Inscriptions en ligne avec paiement sécurisé (jusqu'au 24/03/2022, 17h00) :
www.normandiecouseapied.com

[S'INSCRIRE EN LIGNE](#)

[VÉRIFIEZ SON INSCRIPTION](#)

En cas de problème avec une inscription : [Consultez la FAQ](#). Si le problème persiste : normandiecap@msn.com

Inscription possible sur place avec une majoration de 2€

Les dossards seront remis à partir de 15h00, auprès du stand des organisateurs au stade de football de la commune de Claville.

Récompenses :

Seront récompensés(es) les 3 premiers et 3 premières au scratch de chaque épreuve. Pas de prime. Un lot récompensera les arrivants de chaque course.

La famille la plus représentée sur la randonnée sera récompensée.

Contact :

Site : <http://www.claville.fr>

INFOS



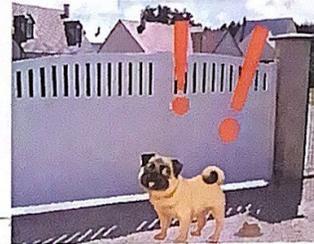
La propreté canine,
un acte citoyen

Ramasser les crottes de son chien



Pour un propriétaire de chien qui se respecte, le ramassage des déjections de son animal doit être un réflexe. Il ne doit pas le faire par crainte de l'amende, mais tout simplement par civisme. En outre, un passant peut malencontreusement glisser sur la crotte d'un chien et se faire mal. Dans ce cas, la responsabilité civile du propriétaire de l'animal est engagée.

L'abandon de déjections canines sur la voie publique est passible d'une amende de 2ème classe selon l'article R632-1 du Code pénal et l'article R541-76 du Code de l'environnement. L'amende est fixée à 35€ mais certaines communes lui imposent une majoration de plusieurs centaines d'euros. Elle peut en effet atteindre près de 500€ dans certaines villes.



RAMASSAGE DU GAZON

Le ramassage communal du gazon commencera :

le mardi 21 mars jusqu'au 31 octobre 2023 inclus

(Inscription à l'aide du bulletin ci-dessous).

La participation est de 55 euros (chèque à l'ordre du Trésor Public)

Les sacs remplis seront placés devant votre propriété avant 8 heures le mardi.



Année 2023 - Coupon d'inscription à remettre à la mairie avec votre règlement :



Madame, Monsieur

Adresse

.....

.....

Est (sont) intéressé(e)(s) par le ramassage du gazon.



Rappels et respect

Afin de conserver des relations conviviales avec vos voisins, merci de bien vouloir respecter ces quelques règles de bon sens recensées par les arrêtés suivants :

• Arrêté départemental de lutte contre le bruit

Il est interdit, en zone urbanisée, d'utiliser : tondeuse, tronçonneuse, taille-haie à moteur thermique, en dehors des heures autorisées :

Du lundi au vendredi	de 9 h à 12 h	de 13 h 30 à 19 h 30
Le samedi	de 9 h à 12 h	de 15 h à 19 h
Le dimanche	de 10 h à 12 h	



Vous laissez votre chien aboyer sans arrêt :

Ce que dit la loi : Vous devez faire en sorte que les aboiements de votre chien ne perturbent pas la tranquillité du voisinage. Pour apprécier, le Juge prend en compte la durée des aboiements, leur intensité, leur répétition et leur caractère diurne ou nocturne. L'infraction est constituée même en l'absence de toute volonté de nuire.

• LE BRULAGE DES DÉCHETS A L'AIR LIBRE EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE

Déchets verts : tontes de pelouses, tailles de haies et d'arbustes, résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux ou encore feuilles mortes..., mais aussi les autres déchets ménagers et assimilés et les déchets des activités économiques. Toute personne (particuliers, entreprises, collectivités territoriales) produisant des déchets est concernée.



➔ En cas de non-respect, une contravention de 450 euros peut être appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal).

• Stationnement sur le trottoir - CODE DE LA ROUTE :

Le stationnement sur le trottoir est rigoureusement illégal, qu'il soit "sauvage" ou réglementé par l'autorité ayant le pouvoir de police (le Maire, en général).

- MÊME DEVANT CHEZ VOUS (amende 35 €) -

Se garer sur un trottoir, même "proprement", est passible d'une amende de 135 €. Étroit ou large, la voiture n'y a plus sa place.

➔ **Les trottoirs sont pour les piétons.**



• **CHIENS** : La divagation des chiens est interdite. En cas d'infraction, comme la loi nous y oblige, le chien devra être mis en chenil à Conches, aux frais du propriétaire.

Il est **INTERDIT** d'utiliser le stade et la place Bance comme lieux de promenade des chiens même tenus en laisse.

Le non-respect de ces arrêtés peut conduire la gendarmerie à verbaliser les propriétaires.

➔ **CHIENS INTERDITS DANS LE CIMETIÈRE !!**

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2023



18 MARS	COMITE DES FÊTES	
25 MARS	APPEL	FOULÉES CLAVILLAISES
1 ^{er} et 2 AVRIL	LEZ'ARTS A LA MARE	DANSE ET MUSIQUE
16 AVRIL	COMITE DES FÊTES	Foire a Tout
3 et 4 JUIN	COMITE DES FÊTES	RASSEMBLEMENT AUTOS MOTOS
10 JUIN	APPEL	
17-18 JUIN	CLAVILLE EN SCÈNE	SPECTACLE
21 JUIN	LEZ'ARTS A LA MARE	FETE de la MUSIQUE
23-24 SEPTEMBRE	LES ARTS A LA MARE	festival
7 et 8 OCTOBRE	EL PASO COUNTRY	BAL COUNTRY

